

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le mardi 22 juillet 2025 à 16 h 30, à laquelle assistaient la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient absents : le conseiller Mathieu Denis et le conseiller Jean-Michel Noël.

Étaient également présents, M. Sébastien Fournier, directeur général adjoint, M. Jocelyn Villeneuve, Directeur général et Mme Élodie Mercier, greffière adjointe.

M. le Maire mentionne que les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 SERVICES MUNICIPAUX
 - 2.1 reddition de compte - Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC) - Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ)
 - 2.2 comité consultatif d'urbanisme;
 - 2.3 Acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1156-11-70)
- 3 questions du public

RÉS. 25-07-043

REDDITION DE COMPTE –
PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF
DES PERSONNES (PAUTC) –
MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE
DU QUÉBEC (MTMDQ)

CONSIDÉRANT QUE les normes d'admissibilités au Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC) du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ) prévoient qu'un rapport final d'un organisme de transport admissible à recevoir une aide financière doit être entériné par le conseil municipal de la municipalité qui organise un service de transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme du Transport adapté et collectif Côte-de-Gaspé inc. (TAC) a déposé en 2024 un rapport final au PAUTC attestant les pertes de revenus subies et les dépenses découlant de la pandémie de COVID-19 pour les années 2020 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE le rapport final doit être approuvé par le conseil à l'égard du transport adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal approuve le rapport final PAUTC, déposé par le Transport adapté et collectif Côte-de-Gaspé inc., attestant les pertes de revenus subies découlant de la pandémie de COVID-19, pour la période se terminant le 31 décembre 2023, au montant de 80 806 \$.

RÉS. 25-07-044

ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 15 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté ce jour les recommandations incluses au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 juillet 2025;

IL est proposé par le conseiller Réal Côté

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 juillet 2025, soit accepté avec ses recommandations.

RÉS. 25-07-045

ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT 1156-11 ET DATE DE
L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
(PREMIER PROJET 1156-11-70)

IL est proposé par le conseiller Ghislain Smith

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1156-11 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1156-11-70:

Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- Modifiant le point 1) Habitation du tableau NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT* de l'article 21.4 NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT* en ajoutant une cinquième catégorie
- Modifiant le paragraphe de l'article 21.6 STATIONNEMENT* COMMUN en ajoutant les zones M-278 et M-279
- Ajoutant un troisième point à l'article 22.12.2 AFFICHAGE DANS UNE ZONE* OU UNE CLASSE D'USAGES* DU GROUPE HABITATION OU DE LA CLASSE D'USAGES* HEBERGEMENT LEGER (C-9) EST AUTORISEE
- Modifiant les usages autorisés dans la zone RT-169 afin de permettre comme usage spécifiquement permis dans cette

zone, l'usage Vente au détail de poissons et de fruits de mer
(5422)

QUE l'assemblée de consultation soit tenue à l'hôtel de ville, le 18
août 2025, à 19 h 00.

À 16 h 43, la période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance est fermée.

Daniel Côté, maire

Élodie Mercier, greffière adjointe